

Protocole national de déconfinement décliné pour l'église protestante évangélique de Loriol Livron

I. Bâtiment

1) Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements

– Le nettoyage

Il consiste à rendre propre les surfaces. Les détergents classiques sont tout à fait adaptés à la situation de pandémie. Les tensioactifs (solubilisant les lipides) présents dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants dégradent les lipides de l'enveloppe du virus SRAS-CoV-2 et l'inactivent.

– La désinfection

Elle consiste, après un nettoyage, à supprimer toute trace du virus grâce à des produits virucides validés et certifiés : soit des produits conformes à la norme NF EN 14476 ou à la norme NF EN 16777 (autres produits comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5% de chlore actif), en respectant les consignes de dilution le cas échéant.

Les bâtiments et locaux ne nécessitent pas de désinfection avant réouverture si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours. Seul le ménage habituel est nécessaire.

2) Capacité d'accueil

Salle de culte : 43 personnes + l'équipe technique 3 personnes, louange et musique 4 personnes, présidence et prédication 2 personnes

A noter qu'une même famille peut être regroupée sur un même rang.

3) Régulation des mouvements de personnes

- Distanciation physique

La distance d'1 mètre devra être respectée entre deux personnes.

- Entrée / sortie

L'entrée se fera par la porte du hall et la sortie par la porte qui est située côté estrade.

- Fléchage

Un fléchage pour indiquer le sens de circulation sera fait à l'aide de scotch coloré au sol (intérieur) et de

spray (extérieur).

- Signalétique

Les consignes relatives à la distanciation physique et aux gestes barrières seront affichées à l'entrée, dans le hall et la salle de culte.

Les consignes concernant l'usage des sanitaires seront affichées dans les toilettes.

Les places à laisser libres seront matérialisées.

4) Zone d'accueil

Des solutions hydro-alcooliques (SHA) seront en libre-service dans le hall.

5) Aménagement des espaces communs

- Salle de culte

À partir du 3 décembre 2020, les cérémonies dans les lieux de culte peuvent rassembler plus de 30 personnes. De manière à concilier liberté d'exercice du culte et mesures sanitaires, une nouvelle jauge de présence dans les édifices de culte a été établie. Un décret paru le 3 décembre 2020 au Journal officiel modifie les mesures qui avaient été prises le 29 octobre 2020.

Deux sièges doivent rester libres entre chaque personne ou entité familiale (groupe de personnes partageant le même domicile).

Nb. La salle de culte a été réimplantée en enlevant un rang sur deux.

Uniquement les toilettes du hall seront accessibles. Les sanitaires devront être nettoyés et désinfectés avant chaque accueil de public. Du SHA et papier séchant à usage unique seront mis à disposition. Des lingettes désinfectantes (à ne pas jeter dans les WC) seront mises à disposition dans les toilettes avec une instruction pour nettoyage des cuvettes, poignées de portes, chasse d'eau après chaque utilisation. Une poubelle fermée à pédale sera mise à disposition.

II. Mesures liées aux personnes

1) Consignes individuelles

Les gestes protecteurs ou barrières devront être affichés :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une SHA,
- Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche,
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt,
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable,
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade.
 - distance physique d'au moins 1 mètre

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).

– Masques

Le décret du 23/05/2020 impose le port du masque dans les lieux de cultes à partir de 11 ans.

- **Chaque personne devra venir avec son masque personnel.**

2) Inscription impérative à l'avance depuis un lien communiqué par les annonces.

Arrivée et accueil

Une personne chargée de l'accueil distribuera du gel hydro-alcoolique sur les mains de chaque personne et contrôlera la liste des inscrits qui sera conservée 15 jours. Cette liste permettrait de contacter toutes les personnes présentes si nécessaire (cas Covid-19 avéré).

Elle expliquera les consignes concernant les gestes barrières. Les portes seront ouvertes et fermées par la personne chargée de l'accueil.

100% des personnes devront se laver les mains avec une SHA en entrant.

100% des personnes de plus de 11 ans devront porter un masque de protection.

3) Placement

Il sera demandé aux personnes arrivant en premier de remplir d'abord les chaises les plus loin de l'entrée dans la salle. Ceci permettra d'éviter des croisements et ruptures de distanciation physique.

4) Sortie

La sortie du culte se fera par la porte près de l'estrade en commençant par les personnes les plus près de la sortie.

Les discussions et échanges amicaux peuvent avoir lieu en respectant la capacité d'accueil de chaque espace, en respectant les règles de distanciation physique, et en ne créant aucun engorgement.

5) Cène

La distribution de la cène est faite par plusieurs personnes qui circuleront dans les rangs.

6) Offrande

Un tronc sera mis à disposition à la sortie.